Région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes, où est le dynamisme ?

mardi 2 juin 2015, par lpe

L'INSEE vient de publier une étude menée à l'échelle de la future grande région, sur les trois territoires actuels et leur dynamisme en termes d'emploi et d'activités.

Plus du tiers des établissements professionnels concernés par une création, cessation, reprise ou déménagement

Derrière l'apparente stabilité du nombre d'établissements [1] et d'emplois en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (ALPC), un renouvellement permanent s'opère. Au 1er janvier 2013, la nouvelle région ALPC compte 364 073 établissements. Leur nombre a augmenté de 3,3 % par an entre les 1er janvier 2008 et 2013 (+ 3,5 % au niveau national).
Cette forte évolution globale masque d'importants mouvements. Créations, cessations, cessions/reprises ou déménagements : ces mouvements concernent annuellement plus du tiers des établissements. Des changements affectent aussi les emplois dans les établissements pérennes. Chaque année, 152 300 emplois sont créés et 148 800 sont supprimés : plus du quart des 1,1 million d'emplois sont ainsi réalloués.
Les dynamiques à l'œuvre varient selon les secteurs et les territoires : renouvellement fort dans l'information et communication et plutôt faible dans l'industrie.

11 zones d'emploi sur 33 plus dynamiques que la moyenne nationale

Grâce aux créations d'établissements et d'emplois et en tenant compte de leur structure économique, un tiers des trente-trois zones d'emploi sont dynamiques. Les zones d'emploi suivent des trajectoires différenciées selon les évolutions d'emploi dans les établissements pérennes et dans ceux qui se renouvellent. Pour certaines, fortes réallocations et croissance élevée de l'emploi peuvent aller de pair.

Au sein de la nouvelle région, les 33 zones d'emploi, espaces géographiques où la plupart des actifs résident et travaillent, présentent de fortes disparités au regard des dynamiques à l'œuvre. Ce dynamisme peut être approché par un indicateur [2] qui synthétise les évolutions de créations d'établissements et d'emplois, en tenant compte de leur structure économique (les effets structurels n'expliquent pas tout) .
En ALPC, seules 11 zones d'emploi sont plus dynamiques que la moyenne nationale : les sept zones d'emploi littorales (sauf Royan) ainsi que Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire, Mont-de-Marsan, Bergerac et Libourne ; ces deux dernières bénéficiant de la proximité de Bordeaux.

Toutefois, dans les zones de Bergerac et Mont-de-Marsan, ce dynamisme ne se traduit pas par des soldes d'emploi positifs. Les autres zones d'emploi de la nouvelle région sont considérées comme peu dynamiques par rapport à la moyenne nationale. Mais leur situation n'est pas pour autant uniforme.

Les effets structurels n'expliquent pas tout

Certains secteurs sont plus dynamiques que d'autres. Une zone d'emploi spécialisée dans un secteur porteur sera mécaniquement favorisée du fait de sa structure. Toutefois, la dynamique sectorielle n'explique pas tout : des spécificités locales interviennent. Les évolutions observées résultent donc de deux effets : un effet structurel et un effet résiduel ou effet propre.

En ALPC, des zones cumulent effet structurel et effet propre positif (Bordeaux, La Rochelle) ou négatif (Ussel, Thouars-Loudun). Mais certaines zones bénéficiant d'une structure sectorielle favorable sont pénalisées par un effet propre négatif (Villeneuve-sur-Lot, Tulle) et inversement, certaines zones fragilisées par leur structure sectorielle sont soutenues par un effet propre positif (Pauillac, Rochefort).

Notes

[1] (établissements ayant une activité marchande, hors agriculture)

[2] L'indicateur de dynamisme synthétise les créations d'établissements et d'emplois et tient compte de la structure économique de la zone. Ainsi, sans prise en compte du chômage et de la pauvreté, la zone d'emploi de Pauillac, eu égard à sa structure économique, a une dynamique supérieure aux territoires présentant les mêmes caractéristiques qu'elle.